



Projet Pédagogique

Point Jeunes de Fonbeauzard



FONBEAUZARD

Année scolaire 2026-2027



LE&C
Grand Sud

TABLE DES MATIÈRES

UN CADRE GÉNÉRAL	3
Géographie et démographie	3
L'intercommunalité	3
Les déplacements de proximité	3
Les associations culturelles, sociales, sportives et leurs équipements	4
LE CONTEXTE LOCAL.....	5
La Convention Territoriale globale (CTG)	5
Le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT).....	6
Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud.....	6
LE FONCTIONNEMENT	9
Les mercredis.....	9
Les vacances scolaires	9
L'équipe pédagogique	9
Les locaux	9
LA VIE AU POINT JEUNES	10
Le règlement intérieur.....	10
Les spécificités de la jeunesse accueillie	11
LES ACTIONS DU POINT JEUNES	13
Les objectifs du projet pédagogique	13
Les objectifs de l'équipe d'animation	13
Les moyens et actions	13
BILAN ET ÉVALUATION.....	16
Rappel des objectifs généraux	16
Évaluation du projet pédagogique	16

Les associations culturelles, sociales, sportives et leurs équipements

La commune de Fonbeauzard compte une **trentaine d'associations dans les domaines sportif, culturel, éducatif mais aussi des loisirs et de l'humanitaire**. La diversité du milieu associatif permet de présenter un ensemble conséquent d'activités. Chaque habitant, qui le souhaite, peut ainsi selon ses propres motivations, s'épanouir dans des activités.

En apportant son **soutien à la vie associative**, Fonbeauzard intervient plus efficacement sur de très nombreux sujets, visant ainsi à améliorer la vie quotidienne des Bauzifontins et Bauzifontines et à maintenir un véritable lien social :

- **Sport** : badminton, entraînement canin, rugby-flag, cyclisme, football, karaté, pétanque, gymnastique, danse, judo, taekwondo, tennis, volleyball, randonnée et natation.
- **Éducation** : soutien scolaire, cours individuels et séjours linguistiques.
- **Loisirs** : jeux de stratégie, jeux de société et jeux de cartes, couture, peinture, théâtre et musique
- **Humanitaire** : échanges avec le Bénin, don du sang et récoltes de fonds.

Il existe également sur la commune un café associatif qui a pour vocation d'être un lieu de rencontre et d'échanges ouvert à tous publics, sans distinction, dans le respect de la diversité de chacun.

Les **associations sportives** peuvent compter sur de nombreux **équipements sportifs** mis à la disposition des habitants de la commune : trois stades de football, deux terrains de tennis, un city stade, un terrain de basket, un boulodrome couvert et un boulodrome extérieur.

LE CONTEXTE LOCAL

Entre 2020 et 2022, face à la pandémie COVID, le Point Jeunes ainsi que son public ont été impactés. Les fermetures répétitives dues aux confinements et protocoles sanitaires en vigueur ont rendu difficile le maintien d'une dynamique de groupe et l'implication des jeunes dans une vie collective. Aussi, l'absence de direction sur l'année scolaire 2021-2022 a été un facteur aggravant pour la remise à flot du Point Jeunes. En ce temps, la structure était fréquentée essentiellement par des CM2 âgés de 10 ans scolarisés à l'école élémentaire Buissonnière, transformant ainsi la structure en section « pré-ados », perçue comme un moyen de garde.

Entre 2023 et 2026, la structure se relance doucement et entame un processus de fidélisation des jeunes et de communication, notamment grâce aux réseaux sociaux via le dispositif des Promeneurs du net. Les jeunes accueillis ne sont plus uniquement des CM2. Une majorité de collégiens provient du collège des Violettes d'Aucamville grâce à un partenariat avec le collège qui prend progressivement ses marques. Le public présent s'investit de plus en plus dans les activités et la vie du Point Jeunes au point de créer, en 2025, une association de jeunes provenant de la structure : Fonbojeunes.

Depuis la rentrée scolaire 2025/2026, la gestion du Point Jeunes de Fonbeauzard est confiée à un prestataire : Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand SUD (LE&C GS). Association de Loi 1901, LE&C GS s'est également vue confier les gestions de l'ALAE élémentaire, maternel et de l'ALSH de la commune.

En septembre 2026, le Point Jeunes a déménagé dans un espace plus grand, à proximité du collège, au 3 rue des Tilleuls. Pour cette nouvelle année, nous souhaitons élargir notre communication afin de nous rendre visibles et accessibles auprès de la jeunesse du territoire pour accueillir de nouveaux arrivants n'ayant jamais fréquenté le Point Jeunes.

La Convention Territoriale globale (CTG)

L'action du Point Jeunes est développée selon les axes éducatifs établis dans le cadre de la CTG de la ville qui sont étroitement liés avec les intentions éducatives du PEDT.

La Convention territoriale globale (CTG) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant. La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'État, le Conseil départemental, la CPAM, la MSA, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. La convention territoriale globale (CTG) permet à tous les acteurs de participer au projet du territoire.

La CTG N° 2 2025-2029 a quatre enjeux :

ENJEU N°1 : Pilotage et animation de la CTG / ENJEU N°2 : Cohésion sociale

ENJEU N°3 : Petite Enfance / ENJEU N°4 : Enfance et Jeunesse

Sur le Service Enfance Jeunesse, les actions envisagées sont les suivantes :

- La mise en place d'un Conseil Municipal des Enfants (allant du CE2 à la 3^{ème}), en lien avec l'axe éducatif du PEDT sur la citoyenneté
- La mise en place de séjours et activités montés avec les jeunes, en lien avec le PEDT
- La création d'un guide référentiel « les jeunes et l'emploi »
- La promotion du métier d'animateur et le soutien aux formations BAFA, en lien avec le PEDT
- La participation aux actions proposées sur le Territoire Nord Toulousain d'Animation (TNTA)
- La redéfinition et la mise en place du PEDT
- La cohésion et la promotion des Services Jeunesses intercommunaux (Saint-Alban, Castelginest...)
- La promotion du Service Enfance

Le Projet Éducatif Du Territoire (PEDT)

Le PEDT est un document écrit qui définit les grandes orientations éducatives de l'organisateur. À partir de ce document de référence, l'équipe de direction, avec l'équipe d'animation construisent le projet pédagogique. Ce projet, à l'initiative des collectivités, formalise une démarche cohérente qui vise à assurer la complémentarité des différents temps éducatifs en mobilisant toutes les ressources d'un territoire. Il constitue un outil de collaboration locale rassemblant l'ensemble des acteurs intervenants dans le domaine de l'éducation (collectivité, écoles, DSDEN, CAF, parents d'élèves, associations...)

Le PEDT n'est ni obligatoire, ni systématique. Toutefois, il permet de bénéficier :

- À titre expérimental, d'un assouplissement des taux d'encadrement pour les activités développées sur le temps périscolaire et déclarées en accueil collectif de mineurs (décret du 2 août 2013)
- D'une possibilité de déroger au cadre national de l'organisation du temps scolaire

Le projet éducatif prend en compte les besoins spécifiques des mineurs de son territoire. Les mineurs sont accueillis dans l'organisation de la vie collective.

Renouvelé en 2025, LE PEDT de la ville de Fonbeauzard s'articule autour des quatre axes éducatifs suivants :

1. Favoriser le vivre-ensemble et la citoyenneté
2. Favoriser les partenariats entre les divers acteurs éducatifs
3. Développer des actions à destination de la Jeunesse
4. Garantir l'ouverture à la culture

Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud

Implantée dans les régions du Grand Sud, LE&C Grand Sud est une association laïque à but non-lucratif. Son réseau est composé de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation, des loisirs et de la culture. Ainsi, alors que la qualité de vie devient l'un des facteurs déterminants de l'attractivité des territoires, le mouvement se veut plus que jamais, aux côtés des collectivités, un acteur majeur du développement territorial.

Plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations, LE&C Grand Sud est convaincue de la nécessité de défendre les générations futures en développant les principes humanistes d'un projet fondé sur l'équité sociale, la lutte contre les discriminations, la solidarité et le respect.

Ce projet s'inscrit dans le champ de l'éducation populaire : nous agissons pour que soient reconnus à chacun le droit et la capacité à développer ses compétences à tous les âges de la vie. Au-delà de la culture académique, LE&C Grand Sud défend la culture par tous et pour tous. L'association dispose

d'une expertise reconnue dans le conseil, la mise en place, la gestion et l'évaluation des politiques publiques.

Ses domaines d'activités sont : l'action sociale, les politiques petite-enfance, enfance, jeunesse, les séjours, les classes de découvertes, les politiques culturelles, la prévention spécialisée, la formation, le développement local, le tourisme social...

Véritable réseau associatif, LE&C Grand Sud est fondé sur un socle de valeurs auquel toutes les associations qui le composent adhèrent, en signant une Charte de vie associative. Cette charte s'appuie sur les valeurs du triptyque républicain et les principes généraux énoncés ci-dessous :

- La loi du 1er juillet 1901
- Le principe de laïcité
- Le principe de démocratie
- Le principe d'engagement bénévole
- Le principe non lucratif



Rédigé tous les trois ans, avec possibilité de le réactualiser par avenant chaque année, le projet éducatif de LE&C Grand Sud défend des valeurs humanistes de laïcité et d'épanouissement individuel avec l'accès aux loisirs pour tous et pour toutes.

Par l'action collective, l'ouverture culturelle et la rencontre, les orientations éducatives de ce projet favorisent la solidarité, la mixité sociale et la démocratie participative.

Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif pour favoriser l'épanouissement, permettre la socialisation et accéder à l'autonomie. Elles restent un support pour lutter contre les inégalités en permettant au plus grand nombre d'accéder à travers des loisirs à la culture, au savoir et à la connaissance.

LE&C Grand Sud intervient dans la gestion de structures d'accueil, dont la vocation est de contribuer de plus en plus à l'éducation des enfants et des jeunes en faisant du temps libre un tremplin à l'épanouissement individuel et collectif. Il s'agit d'offrir aux enfants des temps d'éveil et de découverte. Nous avons la volonté de faciliter l'accès aux vacances et aux loisirs, de développer une culture de l'animation qui encourage la responsabilisation, la participation et la créativité.

L'épanouissement et l'émancipation individuelle

L'objectif est de donner à chacun les moyens de s'émanciper, de s'ouvrir aux autres, de mieux appréhender et prendre part à un environnement métissé en constante évolution :

- Offrir aux enfants et aux jeunes des temps d'éveil et de découverte en respectant leurs besoins.
- Diversifier les expériences culturelles, artistiques, sportives, de solidarité, de coopération...

Favoriser la mixité socio-culturelle

Convaincue par la richesse qu'apportent les différences socio-culturelles, LE&C Grand Sud cherche à travers toutes ses activités le décroisement et la rencontre entre les publics :

- Chercher la complémentarité entre l'action externe et l'accueil en structure.
- Développer les projets inter-structures et intergénérationnels
- Accueillir et intégrer des personnes handicapées dans les équipes et dans les structures

Ces choix éducatifs se concrétisent par l'organisation et la gestion d'Accueils Collectifs à Caractère Educatif pour Mineurs (ACCEM), que ce soit associés aux écoles ou dans les temps extrascolaires, pour les enfants et les jeunes. Les projets pédagogiques de chacune de ces structures développent ces orientations, au regard des besoins et des ressources locales.

LE FONCTIONNEMENT

Le Point Jeunes est **ouvert les mercredis en période scolaire de 13h30 à 18h30 et de 9h30 à 18h30 sur les vacances scolaires** définies par le ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. La ville de Fonbeauzard se trouve dans l'académie de Toulouse (zone C). **La structure est fermée les deux semaines de vacances de fin d'année ainsi qu'au mois d'août.**

Vacances de toussaint : ouverture de la structure du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2026

Vacances d'hiver : ouverture de la structure du lundi 8 au vendredi 19 février 2027

Vacances de printemps : ouverture de la structure du lundi 5 au vendredi 16 avril 2027

Vacances d'été : ouverture de la structure du lundi 5 au vendredi 30 juillet 2027

Les mercredis

Nous accueillons les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Les **élèves scolarisés en CM2** à l'école élémentaire de Fonbeauzard **ayant 11 ans peuvent être accueillis s'ils le souhaitent**. Un convoi pédestre (ou en navette) peut être organisé avec l'équipe d'animation pour rejoindre le Point Jeunes.

L'accueil se fait tout au long de l'après-midi selon les horaires d'ouvertures.

- Une **collation prise en charge par la structure** est proposée à 16h pour le goûter.
- Un **planning d'activité en lien avec les objectifs pédagogiques fixés est proposé** et sera **animé par l'équipe d'animation**. Les jeunes seront sollicités afin de leur permettre d'exprimer leurs envies et projets. L'équipe d'animation les accompagnera également dans la mise en place de leurs projets.
- Les jeunes choisissent de participer ou non aux activités proposées et peuvent vaquer à leurs propres activités au sein du local et ses alentours. **Le jeune est libre de son temps de loisirs.**
- **Le Point Jeunes n'étant pas un moyen de garde**, les jeunes sont **libres de venir et de partir quand ils le souhaitent tout en respectant les activités proposées et les participants**. Afin de suivre les déplacements des jeunes, un **outil de présence est mis en place**. Les jeunes doivent s'inscrire sur le registre de présence en arrivant et en partant de la structure.
- Certaines activités et sorties requièrent une inscription au préalable (places limitées, transports...). Toute inscription **devra être honorée, sauf empêchement justifié**. Sans cela le jeune ne sera pas positionné en priorité sur les prochains évènements.

Les vacances scolaires

Sur les vacances, le fonctionnement reste le même que celui des mercredis. Le Point Jeunes étant ouvert toute la journée, **les jeunes peuvent ramener leurs repas** pour manger sur place. Un frigo et un micro-onde sont à disposition.

L'équipe pédagogique

L'équipe d'animation permanente du Point Jeunes se compose **d'un directeur et d'une animatrice**. En fonction des effectifs, un recrutement supplémentaire est parfois effectué.

Les locaux

Le **Point Jeunes est localisé dans la salle des Tilleuls, 3 rue des Tilleuls**.

Il s'agit d'une **salle mise à disposition par la Mairie** que le Point Jeunes partage avec plusieurs associations. Ce lieu est équipé d'un point d'eau, d'une cuisine et de toilettes accessibles PMR. Pour nos déplacements, nous utilisons des véhicules municipaux, de location ou les transports en commun Tisséo.

LA VIE AU POINT JEUNES

La vie collective est au cœur même de notre accueil. En effet, ce lieu n'est pas un moyen de garde mais un lieu de socialisation, de rencontres où on se rend pour vivre des moments qu'on ne vivrait pas ailleurs. Pour favoriser le vivre ensemble, des règles de vie sont mises en place avec les jeunes et revues au fur et à mesure de l'année. Certaines règles ont été définies préalablement par l'équipe d'animation pour le bon fonctionnement de la structure.

Le règlement intérieur

Article 1 – Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de vie collective et les conditions de fonctionnement du Point Jeunes de Fonbeauzard. Toute inscription à la structure implique l'acceptation et le respect de l'ensemble des dispositions qui y sont énoncées.

Article 2 – Respect des personnes

Chaque jeune s'engage à adopter un comportement respectueux envers :

- Les autres jeunes fréquentant la structure ;
- Les membres de l'équipe d'animation et les responsables du service jeunesse ;
- Toute personne rencontrée dans le cadre des activités organisées par le Point Jeunes.

Tout comportement portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité d'autrui est interdit.

Article 3 – Respect des locaux et du matériel

Les jeunes sont tenus de respecter les locaux, les équipements et le matériel mis à leur disposition. L'inscription au Point Jeunes implique la participation de chacun au rangement et au maintien de la propreté des espaces utilisés. Toute dégradation volontaire de matériel appartenant à la structure pourra entraîner la restitution du matériel concerné ou une participation financière destinée à couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

Article 4 – Responsabilité des biens personnels

Les responsables du service jeunesse déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels appartenant aux jeunes et apportés au sein de la structure.

Article 5 – Sécurité et substances interdites

Il est strictement interdit :

- d'introduire ou d'utiliser des objets dangereux au sein du Point Jeunes ou à ses abords ;
- de consommer, détenir ou distribuer de l'alcool ;
- de consommer, détenir ou distribuer toute substance illicite.

Article 6 – Interdiction de fumer

Conformément à la réglementation en vigueur, il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux du Point Jeunes. Cependant, le sujet du tabac ne doit pas être tabou. Si nous accueillons des jeunes qui consomment du tabac, nous mettons en place un accompagnement personnalisé mêlant prévention et redirection vers des professionnels. Les cigarettes électroniques suivent également ces règles.

Article 7 – Stationnement des deux-roues

Les utilisateurs de vélos, trottinettes, cyclomoteurs ou autres deux-roues sont tenus de stationner leur véhicule dans les espaces prévus à cet effet, de manière à ne pas entraver la circulation.

Article 8 – Comportements prohibés

Aucun acte de violence, qu'il soit physique ou verbal, ne sera toléré au sein du Point Jeunes ou lors

des activités organisées par la structure. Sont notamment interdits : les bagarres, insultes, menaces, racket, vol ou autres actes de vandalisme ou de dégradation, ainsi que tout acte de harcèlement ou à caractère discriminatoire.

Article 9 – Mesures disciplinaires

En cas de non-respect du présent règlement, l'équipe d'animation pourra adresser jusqu'à trois avertissements au jeune concerné, selon la nature et la gravité des faits constatés. Des sanctions réparatrices adaptées pourront être appliquées en fonction de la faute commise.

Article 10 – Exclusion

Le non-respect du présent règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive du Point Jeunes. Toute décision d'exclusion est prise conjointement par la direction et l'équipe d'animation. Les représentants légaux en sont informés dans les meilleurs délais, par téléphone puis par courrier.

Article 11 – Inscription autonome des jeunes

Dans un objectif de développement de l'autonomie, les jeunes sont autorisés à effectuer eux-mêmes leur inscription auprès de l'équipe d'animation (sans que leur responsable légal n'ait besoin de faire le relais), pour les sorties, soirées, interventions extérieures ou toute autre activité nécessitant une inscription complémentaire.

Article 12 – Engagement lié à l'inscription

Toute inscription engage le jeune à participer à l'activité concernée. En cas d'absence non signalée auprès de l'équipe d'animation dans un délai raisonnable, la participation financière éventuellement demandée restera due et sera facturée à la famille, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Article 13 – Information et affichage

Le présent règlement est affiché dans les locaux du Point Jeunes et régulièrement rappelé aux jeunes lors des temps de vie collective.

Article 14 – Acceptation du règlement

Le jeune et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engagent à le respecter. Les règles de fonctionnement pourront être modifiées ou complétées en fonction des besoins de la structure et des événements organisés.

Les spécificités de la jeunesse accueillie

Un public en constante évolution

Accueillir des jeunes entre 11 et 17 ans, c'est accueillir un public qui bouge vite, **c'est adapter l'accueil en permanence**. Cette nécessité constante de remise en question engage des capacités d'adaptation, de flexibilité, de patience et d'écoute attentive de la part de l'équipe d'animation et plus généralement de la structure. **Les professionnels de l'animation soulignent l'importance de la flexibilité et de la réactivité** de la structure pour **être en capacité** de maintenir des dynamiques éducatives avec les jeunes.

En ce sens, il semble essentiel que les jeunes soient acteurs de leurs temps de loisirs. La constitution d'un planning en amont avec la seule participation de l'équipe d'animation semble s'écarter des besoins réels du public. Les jeunes ont la possibilité de **participer activement à l'élaboration de leur planning lors des temps des mercredis ou sur les réseaux sociaux grâce à la mise en place de sondages**. De plus, afin de s'adapter au mieux à notre public, le planning établi restera **flexible et ouvert aux propositions des jeunes**.

Un public en questionnement

Leur quotidien est marqué par de profondes **mutations corporelles, sociales, scolaires...** qui transforment leurs repères antérieurs. Créer de **nouveaux repères, s'affirmer dans l'action ou dans l'épanouissement de leurs compétences et de leurs passions**, s'approprier les normes explicites et implicites de la vie d'adulte nécessitent un regard bienveillant et une implication de l'équipe d'animation pour les accompagner dans ce passage.

Un public engagé

Se retrouver entre pairs dans des espaces aménagés, **s'affirmer dans des projets collectifs et être soutenu dans un projet plus individuel**, pouvoir se livrer et être écouté, être conseillé et orienté, participer à la découverte d'activités ou tout simplement prendre du plaisir à jouer ensemble seront autant de supports à une relation éducative. **Cela implique d'être en capacité de monter rapidement un projet avec les jeunes en saisissant leurs envies** (certaines fois non exprimées clairement) et en fédérant des groupes pour construire ensemble.

Cela implique de la **disponibilité de la part de l'équipe d'animation** pour observer, écouter, discuter et souvent motiver ; mais aussi du temps en dehors du face à face pédagogique, pour préparer et penser en équipe les objectifs éducatifs d'une action envisagée.

L'année scolaire précédente, les jeunes ont constitué **une association** afin de proposer leurs propres projets, accompagnés par l'équipe d'animation. Cette année, nous continuerons de permettre aux jeunes de réaliser leurs projets à l'aide de cette association.

LES ACTIONS DU POINT JEUNES

Le Point Jeunes est un lieu d'accueil et de rencontre pour les jeunes de 11 à 17 ans.

Il s'agit d'un espace de vie, d'expression et d'expérimentation permettant aux jeunes de trouver leur place, de développer leur autonomie et de participer à la vie de la structure et de leur territoire.

L'équipe d'animation s'engage au quotidien afin de proposer un cadre sécurisant, bienveillant et inclusif, dans lequel chaque jeune est libre de s'exprimer, de prendre des initiatives, de faire des expérimentations et d'être accompagné dans ses projets.

Les objectifs du projet pédagogique

OBJECTIF GÉNÉRAL 1

Créer un lieu de vie convivial et inclusif permettant à chaque jeune de trouver sa place, de s'investir et de participer à la vie de la structure.

OO1 : Favoriser une participation régulière et active des jeunes à la vie de la structure afin de développer leur sentiment d'appartenance et leur implication.

OO2 : Impliquer les jeunes dans l'aménagement et l'évolution des espaces afin qu'ils correspondent à leurs besoins, leurs attentes et leurs pratiques.

OBJECTIF GÉNÉRAL 2

Accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen afin de développer leur autonomie, leur capacité d'initiative et leur implication dans leur environnement.

OO1 : Favoriser progressivement la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes en les accompagnant dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets.

OO2 : Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation d'actions collectives leur permettant de participer activement à la vie de leur territoire.

Les objectifs de l'équipe d'animation

1. Structurer et professionnaliser l'équipe d'animation afin de garantir un accompagnement de qualité auprès des jeunes

Comment ?

- En constituant une équipe d'animation stable
- En développant les compétences à travers des formations adaptées aux spécificités de la jeunesse
- En favorisant les échanges de pratiques et la réflexion collective au sein de l'équipe

2. Renforcer la communication au sein de l'équipe et envers les partenaires.

Comment ?

- En mettant en place des supports de transmission permettant le partage efficace de l'information
- En garantissant une circulation régulière des informations pour faciliter le suivi des projets
- En instaurant des temps d'échanges avec les différents partenaires

Les moyens et actions

Afin de valoriser nos actions auprès des publics, plusieurs moyens sont mis en place. La collectivité, et plus spécifiquement le Point Jeunes, sont engagés sur plusieurs dispositifs : **Ville Vie Vacances** (VVV), **Temps Libre Prévention Jeunesse** (TLPJ) et **Promeneurs du Net** (PDN).

LE DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES

> Caisse d'allocations familiales

Ce dispositif concerne les quartiers inscrits en géographie prioritaire sur la période des vacances scolaires. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- Promouvoir un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs
- Effectuer une prise en charge éducative des jeunes âgés prioritairement de 11 à 18 ans sans activité et/ou en difficulté
- Contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté.

Il permet de proposer à notre public la participation à des « chantiers jeunes ». **Les jeunes s'investissent sur un projet d'utilité publique sur le territoire ou proposent une action permettant de cumuler une contrepartie financière.** Ainsi, ils sont acteurs de la vie locale et bénéficient de sorties gratuites ou de réduction sur le prix des séjours.

Les chantiers sont limités à 10 places et se déroulent généralement sur 5 demi-journées (3h par jour) de 9h30 à 12h30. Les jeunes s'engagent auprès de leurs structures et de leurs animateurs à participer et à s'investir sur ces temps. Le Point Jeunes proposera un chantier par période de vacances scolaires.

LE DISPOSITIF TEMPS LIBRE PRÉVENTION JEUNESSE

> Conseil départemental de la Haute-Garonne

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de la Haute Garonne a mis en place un dispositif dénommé « temps libre prévention jeunesse », qui s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 18 ans. L'objectif de ce dispositif est de prévenir et lutter contre le désœuvrement des jeunes.

Cette année, il consiste à **créer un plateau numérique citoyen** : mettre à disposition des jeunes des **équipements numériques** (ordinateurs, imprimante 3D...) pour **découvrir des technologies, réaliser des projets et développer de nouvelles compétences.** Ayant pour vocation de renforcer le lien social, encourager l'autonomie des jeunes et rendre l'innovation accessible à tous, il s'ouvrira par la suite à un public plus large.

LE DISPOSITIF PROMENEURS DU NET

> Caisse d'allocations familiales

80% des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et plus de 48% d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour. Cependant, personne ne les accompagne sur internet, ne répond à leurs sollicitations, ne leur inculque les bonnes pratiques ou ne les sensibilise aux risques. Être Promeneur du net, c'est tenter de **répondre à ces besoins** en créant et maintenant **un lien, une écoute, des conseils et un soutien** pour les jeunes sur internet.

Animateur, éducateur, professionnel exerçant en Centre social, en foyer de jeunes travailleurs ou en maison des jeunes, le Promeneur écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est jamais la surveillance, mais bien **l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses** à leurs interrogations. De la simple information à donner, au projet complet à soutenir, de la prise en charge de difficultés, à la détection d'une situation préoccupante, le **Promeneur est un professionnel présent sur un territoire digital très vaste et peu encadré.** Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le Promeneur renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image.

Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « rue numérique », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut. Grâce à ce dispositif, **des profils au nom du directeur, spécifiant son statut de « Promeneur du net »**, sont disponibles sur les réseaux sociaux afin de mettre la structure à la portée des jeunes, de leurs centres d'intérêts et de leur culture. Ces profils sont disponibles sur les réseaux sociaux Instagram et Snapchat : **@pjfonbeauzard**.

Ce dispositif permet de valoriser les actions du Point Jeunes, d'annoncer les plannings, de promouvoir les sorties et ateliers ; mais aussi d'offrir une **permanence de discussion sur les réseaux sociaux** pour répondre aux questionnements des jeunes, que ce soit pour des informations sur la structure, d'appel à projets, de demandes spécifiques...

Le rôle du Promeneur du net sera d'accompagner et de rediriger lorsque les demandes seront hors de son domaine de connaissances.

Plus d'informations sur le site des promeneurs du net : <https://promeneursdunet.fr>

LE CLUB CM2

> ALAE élémentaire Buissonnière

Des passerelles avec l'ALAE élémentaire Buissonnière sont organisées pendant l'année scolaire pour **faciliter l'acclimatation des CM2 vers le Point Jeunes**, puis le collège.

En effet, la passation entre le fonctionnement d'une école élémentaire avec un ALAE à un collège avec la possibilité de fréquenter un accueil jeunes est parfois perturbante. Ces passerelles ont pour objectif **d'offrir aux pré-ados des temps de transition** où ils pourront s'essayer à un fonctionnement similaire à celui d'un Point Jeunes, tout en restant dans le cadre de l'ALAE ou de l'ALSH.

Dans le cadre de ces projets passerelles, **les futurs collégiens n'ayant pas encore 11 ans peuvent fréquenter le Point Jeunes dès les vacances d'été**. Pour cela, l'inscription se fait à l'aide du dossier de l'année scolaire suivante (2027-2028).

BILAN ET ÉVALUATION

Rappel des objectifs généraux

OBJECTIF GÉNÉRAL 1

Créer un lieu de vie convivial et inclusif permettant à chaque jeune de trouver sa place, de s'investir et de participer à la vie de la structure.

OO1 : Favoriser une participation régulière et active des jeunes à la vie de la structure afin de développer leur sentiment d'appartenance et leur implication.

OO2 : Impliquer les jeunes dans l'aménagement et l'évolution des espaces afin qu'ils correspondent à leurs besoins, leurs attentes et leurs pratiques.

OBJECTIF GÉNÉRAL 2

Accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen afin de développer leur autonomie, leur capacité d'initiative et leur implication dans leur environnement.

OO1 : Favoriser progressivement la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes en les accompagnant dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets.

OO2 : Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation d'actions collectives leur permettant de participer activement à la vie de leur territoire.

Évaluation du projet pédagogique

OG1 : Créer un lieu de vie convivial et inclusif permettant à chaque jeune de trouver sa place, de s'investir et de participer à la vie de la structure.

Objectif opérationnel	Critères d'évaluation	Indicateurs	Moyens	Outils d'évaluation
OO1 : Favoriser une participation régulière et active des jeunes à la vie de la structure afin de développer leur sentiment d'appartenance et leur implication.	Participation et implication des jeunes	Nombre de jeunes fréquentant régulièrement la structure / Évolution de la fréquentation / Nombre de jeunes participant aux activités / Diversité des jeunes impliqués	Communication autour de la structure / Temps d'échange avec les jeunes / Boîte à idées / Évènements ponctuels	Feuille de présence / Statistiques de fréquentation / Observations de l'équipe / Bilan avec les jeunes
OO2 : Impliquer les jeunes dans l'aménagement et l'évolution des espaces afin qu'ils correspondent à leurs besoins, leurs attentes et leurs pratiques.	Niveau d'implication et d'appropriation des espaces Adéquation des espaces aux besoins des jeunes	Nombre de propositions formulées par les jeunes / Nombre d'aménagements réalisés / Diversité des usages des espaces / Satisfaction des jeunes concernant les espaces	Sondages / Ateliers d'aménagement et de décoration / Choix collectif du mobilier ou du matériel	Échanges avec les jeunes / Questionnaire de satisfaction (Moodtracker) / Bilan des aménagements

OG2 : Accompagner les jeunes dans leur parcours citoyen afin de développer leur autonomie, leur capacité d'initiative et leur implication dans leur environnement.

Objectif opérationnel	Critères d'évaluation	Indicateurs	Moyens	Outils d'évaluation
OO1 : Favoriser progressivement la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes en les accompagnant dans la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets.	Niveau d'autonomie dans les différentes étapes du projet	Nombre de projets proposés par les jeunes / Nombre de projets réalisés / Nombre de jeunes impliqués / Capacité à organiser, décider et résoudre des problèmes / Évolution du niveau d'accompagnement nécessaire	Appel à projets jeunes / Accompagnement individuel ou collectif / Mise à disposition de ressources / budget participatif ou enveloppe dédiée / Répartition des responsabilités / Bilan de projet	Fiche projet / Carnet de bord avec les jeunes / Autoévaluation
OO2 : Accompagner les jeunes dans la conception et la réalisation d'actions collectives leur permettant de participer activement à la vie de leur territoire.	Implication dans le territoire et capacité à agir collectivement	Nombre d'actions réalisées / Nombre de partenaires mobilisés / Nombre de jeunes impliqués / Diversité des thématiques abordées / Participation des jeunes aux différentes étapes	Projets solidaires / Actions environnementales / Participation à des événements locaux / Rencontres avec associations ou acteurs locaux / Projets intergénérationnels et interstructures / Actions de sensibilisation	Fiches actions / Bilans collectifs / Présence dans le journal local / Témoignages des jeunes et partenaires



LE&C
Grand Sud

SIÈGE INTERRÉGIONAL

7, rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 – contact@lecgs.org – www.lecgs.org

DIRECTION POINT JEUNES – ALISSOUTIN Éliott

3 rue des Tilleuls, 31140 Fonbeauzard
Tél. : 06.61.65.76.67 – direction-jeunesse-fonbeauzard@lecgs.org